

## COMMUNIQUÉ

### **La Canada Vie réduit les primes des régimes d'assurance maladie collective pour aider les Canadiens et les entreprises pendant la pandémie de COVID-19**

*« Offrir une réduction des primes est le moyen le plus rapide de donner aux clients collectifs un allègement immédiat » – Jeff Macoun*

Winnipeg, Manitoba, le 17 avril 2020. – La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie a annoncé aujourd'hui qu'elle réduira les primes des régimes d'assurance maladie collective d'employeur pour aider les Canadiens et les petites et moyennes entreprises qui se retrouvent en situation difficile en raison de la flambée de COVID-19 à l'échelle mondiale.

« Les petites et moyennes entreprises jouent un rôle vital dans l'économie canadienne. Nous sommes conscients que bien des entreprises rencontrent des difficultés en ce moment et nous sommes foncièrement déterminés à les aider autant que possible », indique Jeff Macoun, président et chef de l'exploitation de la Canada Vie.

« Plus d'un million de Canadiens ont perdu leur emploi en mars seulement, et l'insécurité financière est de plus en plus grande. Grâce à cette réduction des primes, plus de 26 000 de nos clients propriétaires d'une entreprise profiteront d'un allègement financier fort salutaire. Cela pourrait les aider sur le plan des affaires, mais aussi leur permettre de maintenir la protection d'assurance dont leurs employés ont besoin. Contrairement à un report des primes, les économies réalisées grâce à la réduction des primes n'auront pas à être remboursées plus tard. Les réductions appliquées tiennent compte du fait que certains prestataires de soins de santé offrent maintenant des traitements virtuellement, tandis que d'autres sont contraints de limiter leurs services. »

En mai, la Canada Vie réduira les primes du mois d'avril, rétroactivement au 1<sup>er</sup> avril. Les clients collectifs admissibles n'auront aucune mesure à prendre. La réduction des primes apparaîtra tout simplement sur leur facture du mois de mai. Voici les réductions qui seront appliquées :

- Soins dentaires : 50 %
- Soins oculaires et soins médicaux complémentaires (à l'exclusion des médicaments sur ordonnance) : 20 %

Pour le moment, il n'y a pas de réduction des primes à l'égard de la protection pour médicaments sur ordonnance, étant donné qu'il s'agit d'un service essentiel et que le nombre de demandes de règlement présentées n'a pas diminué. Ces facteurs seront réévalués chaque mois jusqu'à ce que la pandémie soit derrière nous et que ses répercussions sur les demandes de règlement aient diminuées.

Tout comme la Chambre de commerce du Canada et le gouvernement du Canada, la compagnie a récemment accepté de continuer d'être l'un des commanditaires principaux du [Réseau de résilience des entreprises canadiennes](#) dans le but d'aider les entreprises. La Canada Vie continuera aussi de collaborer avec le gouvernement fédéral afin de promouvoir des mesures d'allègement pour les entreprises canadiennes.

Les personnes qui ont souscrit un prêt hypothécaire, des placements ou une police d'assurance auprès de la Canada Vie par l'intermédiaire d'un conseiller pourront trouver de l'information sur les mesures d'allègement actuelles au [canadavie.com](http://canadavie.com), sous [Mesures que prend la Canada Vie pour vous soutenir en cette période de COVID-19](#).

### **À propos de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie**

La [Canada Vie](#) est un chef de file du secteur de l'assurance, de la gestion de patrimoine et des avantages sociaux qui vise à améliorer le bien-être financier, physique et mental des Canadiens. Depuis plus de 170 ans, les particuliers, les familles et les propriétaires d'entreprise de partout au pays savent qu'ils peuvent compter sur nous pour leur fournir des conseils avisés et pour tenir nos engagements.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Great-West, la London Life et la Canada Vie forment une seule compagnie, la Canada Vie. Nous sommes heureux de servir plus de 13 millions de clients d'un océan à l'autre.

- 30 -

### **Source et renseignements :**

Liz Kulyk  
Directrice générale, Relations avec les médias et le public  
Canada Vie  
204 391-8515  
[Media.Relations@canadalife.com](mailto:Media.Relations@canadalife.com)